**AVIS D’APPEL A MANIFESTATION D’INTERET**

**pour la création en Haute-Vienne d’une Unité d’Enseignement en école Maternelle**

**pour la scolarisation d’enfants présentant des troubles du spectre Autistique – UEMA -**

**par extension d’un établissement ou d’un service médico-social**

**Date de publication de l’avis d’appel à manifestation d’intérêt : 25 mars 2021**

**Date limite de dépôt des candidatures : 14 mai 2021**

1. **Objet de l’appel à manifestation d’intérêt**

Le présent appel à manifestation d’intérêt porte sur la création d’une unité d’enseignement en école maternelle pour des enfants de 3 à 6 ans présentant des troubles du spectre autistique, par extension d’un établissement ou d’un service existant.

Cet appel à manifestation d’intérêt s’inscrit dans le cadre du plan « autisme au sein des troubles du neuro développement 2018-2022 » qui prévoit la création d’une seconde UEMA en Haute-Vienne.

L’UEMA devra :

-proposer une capacité d’accueil de 7 places

-être ouverte à la rentrée de l’année scolaire 2021-2022

-être créée par extension d’un établissement ou d’un service médico–social visé au 2°alinéa du Ɪ de l’article L 312-1 du Code de l’action sociale et des familles.

L’UEMA sera implantée sur le secteur de LIMOGES, le choix de l’implantation étant piloté par la Direction départementale des services de l’éducation nationale en lien avec les services de la municipalité de LIMOGES.

1. **Le cahier des charges**

Le dossier de candidature devra répondre aux exigences du cahier des charges figurant en **annexe n° 1 du présent avis (instruction interministerielle n° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016)**

1. **Modalités de dépôt des dossiers de candidature**

Le dossier de candidature devra être déposé au plus tard le **14 mai 2021**

**🖙Pièces justificatives exigibles**

Chaque dossier comprendra deux parties distinctes :

1. Une première partie, comportant, outre une lettre de déclaration de candidature, des éléments d’identification du porteur de projet :

* identité du promoteur, qualité, adresse, contacts
* identité de la structure, implantation

1. Une deuxième partie, apportant les éléments de réponse à l’appel à candidature.
2. **Modalités de transmission**

Le dossier sera transmis en version électronique **et** par courrier inséré dans une enveloppe cachetée avec la mention «**Appel à manifestation d’intérêt - UEMA Haute-Vienne 2021 » «  NE PAS OUVRIR »**

* + 1. Envoi par courrier en recommandé avec accusé de réception, ou remis directement sur place contre récépissé à l’adresse suivante :

**Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine**

**Délégation départementale de la Haute-Vienne**

**24 rue Donzelot**

**CS 13108 87031 LIMOGES CEDEX**

Le cachet de la Poste ou le récépissé feront foi de la date de dépôt du dossier.

* + 1. Envoi par courriel

Le promoteur devra également transmettre une version du projet par mail à l’adresse suivante :

[**ars-dd87-direction@ars.sante.fr**](mailto:ars-dd87-direction@ars.sante.fr)

Cet envoi par courriel devra comprendre :

* Objet du courriel : réponse à l’appel à manifestation d’intérêt – UEMA HAUTE VIENNE 2021
* Pièces jointes : ensemble des éléments constituant le dossier de candidature. Toutes les pièces devront être au format PDF.

1. **Modalités de financement et de sélection**

Le dossier de candidature doit décrire le projet conformément à l’annexe I ci- jointe, notamment sur les points suivants :

* Respect des recommandations nationales de bonnes pratiques HAS
* Projets personnalisés d’accompagnement conformes à la description des RBPP
* Projet co-construit avec les acteurs du territoire (usagers, MDPH, professionnels de l’enseignement, médico-sociaux, sanitaires…)
* Public accueilli : critères, modalités et acteurs impliqués dans le processus d’admission
* Participation et soutien de la famille dans l’accompagnement mis en place
* Modalités d’inclusion (classe, récréation, repas…)
* Suite du parcours (préparation à la sortie, partenariats envisagés)
* Adéquation du plan de formation en amont de l’ouverture et formation continue
* Modalités de supervision des équipes
* Adéquation des locaux et des conditions de fonctionnement à l’accompagnement proposé
* Capacité de mise en œuvre du projet

1. **Moyens** :

Education Nationale : 1 ETP d’enseignant spécialisé

Agence Régionale de Santé : Les crédits alloués par l’ARS en année pleine seront de 280 000 € . Le dossier de candidature devra proposer un budget prévisionnel en année pleine en conformité avec le cahier des charges.

1. **Publication**

L’appel à manifestation d’intérêt fera l’objet d’une publication sur le siteinternet de l’ARS Nouvelle Aquitaine <http://www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr>

1. **Calendrier**

-date de publication : **25 mars 2021**

-date limite de réception des dossiers de candidature : **14 mai 2021**

-date limite de la notification de sélection **: courant juin 2021**

1. **Annexe**

Annexe I : Cahier des charges comprenant les critères de sélection